

APPEL AUX RESPONSABLES POLITIQUES ET À LA SOCIÉTÉ À L'OCCASION DE LA RENTRÉE POLITIQUE

Contournement de Bascharage : **Reconsidérons le projet !**

Le début des travaux de la phase 1 (N5 – zone industrielle) du contournement de Bascharage est prévu pour cet automne/hiver. Le ministère des Travaux publics et les Ponts & Chaussées entendent ainsi créer un fait accompli, alors même que le projet reste juridiquement contesté. Lors de l'appel d'offres, les entreprises de construction se sont vu expressément refuser tout droit à indemnisation en cas d'arrêt du chantier ordonné par la justice. L'audience devant le tribunal administratif est prévue le 14 décembre 2026.

- **Les arguments des requérants**, à savoir la BIGS et les 10 particuliers concernés de Bascharage et de Sanem, s'appuient sur de nombreux éléments factuels et procéduraux issus de la législation environnementale.

- **La région n'a pas besoin d'un « contournement de proximité »** – après que le concept historique de liaison internationale entre la frontière et la capitale ait été abandonné et le contournement de Dippach remis en cause. La dernière étude Kordall n'a constaté qu'un faible trafic local entre Bascharage et Sanem. Et quant au raccordement direct de la zone industrielle de Bascharage à l'autoroute A13, il n'existe pas une seule étude concernant la fréquence et le sens du trafic ainsi que les alternatives. La zone industrielle se trouve aussi à côté d'un réseau ferroviaire existant qui n'est pas utilisé.

- **Deux forêts précieuses**, dont le Zämerbësch, qui est déjà classé zone Natura 2000, et le Bobësch, qui a été désigné comme tel, seraient victimes de cette décision. Nous avons tous (re) découvert, lors de la canicule de cet été, les multiples bienfaits des forêts et des espaces de loisirs de proximité. Le Bobësch est en outre particulièrement précieux et rare en tant qu'« ancient forest ». Le tracé actuellement prévu détruirait à jamais son intégrité et sa fonction d'habitat pour la faune et la flore, ainsi que de réservoir d'eau et de CO2, notamment en raison des dommages consécutifs qu'il ne faut pas sous-estimer. De plus, cela reviendrait à bafouer son statut de protection particulier en tant que site Natura 2000 désigné.

- **Des mesures de compensation obligatoires** ne sont pas réalisées ou insuffisantes. Cet été, en particulier, a montré que les vagues de chaleur extrêmes et consécutives compliqueraient encore davantage de nouvelles plantations d'arbres, qui ne peuvent de toute façon pas remplacer un peuplement arboricole ancien et précieux. De même, la mesure la plus coûteuse, à savoir le pont pour la faune sauvage en cours de construction au-dessus de l'A13, n'aurait de sens que si le contournement ne venait pas interrompre ou rétrécir à nouveau ce corridor écologique.

- **L'alternative « 0+ » proposée n'a jamais fait l'objet d'une étude sérieuse.** Elle pourrait combiner toutes les possibilités offertes par les transports publics gratuits (liaisons bus-train efficaces) ainsi que par la modération du trafic dans les localités et de nouvelles liaisons cyclables, y compris en dehors des routes existantes.

- **Nous avons contesté l'autorisation relative à la gestion de l'eau du contournement,** car elle n'apporte pas de solutions adéquates aux contraintes supplémentaires que le contournement ferait peser sur le réseau public d'assainissement et sur la Chiers (avec sa zone humide de la « Dreckwiss »). Le risque réel d'inondation dans cette zone n'a pas non plus été pris en compte. Le début des travaux affecterait immédiatement le ruisseau « Pawuesgriecht ».

- **Tous les terrains nécessaires n'appartiennent pas encore à l'État** ni ne sont garantis par des contrats. Même la condition préalable essentielle à l'autorisation contestée devant les tribunaux (variante Saint-Gobain), à savoir le déménagement de cette usine, n'a pas encore pu être confirmée à ce jour.

- **Le Plan National de Mobilité 2040 doit être présenté en 2027** et remplacer le PNM 2035 (élaboré en 2022). Le projet est depuis longtemps obsolète et ne répond plus aux besoins actuels !

Il est encore temps de reconsidérer le projet !

Nous sommes fermement convaincus qu'en cette période de crise climatique et de perte de biodiversité, la priorité absolue des responsables politiques devrait être non pas de détruire davantage de forêts et de réserves naturelles, mais bien de les préserver et protéger !

Nous demandons au moins d'attendre la décision définitive du tribunal et de ne pas commencer les travaux pour l'instant. En cas d'annulation de l'autorisation de construire, ceux-ci entraîneraient non seulement des destructions environnementales irréversibles et inutiles, mais aussi des coûts superflus pour la collectivité.

Remettre en question les décisions fondées sur des prémisses erronées et dont les effets s'avèrent néfastes pour l'homme et l'environnement est l'impératif du moment. Une politique responsable se caractérise par la capacité à identifier à temps les mauvaises décisions et à empêcher leur mise en œuvre en temps utile. Limiter les dégâts ne signifie en aucun cas faire un pas en arrière, mais bien un pas en avant. Respect à ceux qui en prennent conscience et agissent en conséquence !

Septembre 2026



Biergerinitiativ Gemeng Suessem asbl

RCS F1763 siège social: 5, rue de Limpach L-4986 SANEM

association agréée dans la protection de la nature



**mouvement
écologique**

Régionale Sud



natur&ëmweilt
Sektoun Kordall